**Avis des sociétés**

## Projet de Résolutions AGO

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES**
**ET DE REASSURANCES**
**STAR**

**SIEGE SOCIAL :** 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR publie ci-dessous le Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 21 Juillet 2026 qui annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°7631 le 15 Juin 2026.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la tenue tardive de l'assemblée statuant sur l'exercice 2025 après le délai règlementaire fixé au 30 juin 2026.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve (tels qu'ils ont été présentés) :

- Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 ;
- Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à …….**

**Cinquième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

| | |
|---|---|
| **Résultat 2025** | **39 891 011,681** |
| Résultats reportés 2013 et antérieurs | 1 040,696 |
| Résultats reportés 2014 et postérieurs | 184 999 171,263 |
| **Total** | **224 891 223,640** |
| Réserves pour Fonds Social | 1 000 000,000 |
| Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2014 et postérieurs | 25 930 007,779 |
| Résultats reportés 2013 et antérieurs | 1 040,696 |
| Report à nouveau | 197 960 175,165 |
| **Total report à nouveau 2025** | **197 961 215,861** |

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 2,593dinars par action, soit un montant global de 25 930 007,779dinars à prélever sur les résultats reportés postérieurs au 01/01/2014.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 17 août 2026 auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Sixième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en tant qu'administrateur représentant la présidence du Gouvernement en remplacement de Madame Aida KRAEIM.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025, et ce sous réserve de validation de leurs nominations par le Comité Général des Assurances conformément au code des assurances.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 :

- Membres désignés représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques

    * Monsieur Adnene GALLAS

    * Madame Ibtissem BEN ALGIA

    * Monsieur Mohamed Amine ACHOUR

* Monsieur Rachid BATITA

- Membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :

* Madame Catherine GRANGER

* Madame Yvette BAUDRON

* Monsieur Habib KARAOULI

* Monsieur Vincent FALANTIN

- Membre représentant les privés :

* Monsieur Ezzeddine EL KADHI

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 10 000 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration en rémunération de leurs activités pendant l'exercice 2025. Le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit, du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 24 000 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer au président du comité technique de réflexion stratégique de son activité pendant l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à ……..

**Neuvième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « ECC MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Hedi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans 2026, 2027 et 2028 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Laurent THUILLIER "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances au sein du Conseil d'Administration de société « la Lyre Immobilière ».

**Cette résolution est adoptée à ……..**

**Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à ……..**